

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain



PRIX DE L'ABONNEMENT ( <i>payable d'avance</i> ).	
Pour la Colonie	
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7fr. 00	
Union Postale	
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00	

J.-B. GIRARDIN  
Directeur-Gérant  
Rue du Barachois

## PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes.....	3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus.....	0 fr. 40

## ALLEZ VOUS EN (suite)

Nous disions que dès son arrivée dans la colonie, le Gouverneur Jullien s'est constitué l'exécuteur des ordres de M. Légasse. Que, pour lui, pour sa caisse, il a violé la loi, imposé sa volonté aux magistrats et aux fonctionnaires; qu'il a sacrifié l'intérêt général à l'intérêt d'un seul. Nous citions des actes, des faits qui parlent par eux mêmes, qui éclairent d'un jour bien triste la figure de ce fantoche qui mène le pays à sa ruine.

Nous continuons.

Cette subvention de 100 000 francs pour le service postal nous rend rêveurs. La colonie paye près de 4 000 francs par voyage. Voilà un courrier qui revient cher; et grâce à notre grand Gouverneur, M. Légasse n'a pas à se plaindre d'un tel placement. Pourquoi M. Jullien n'a-t-il pas vu l'enormité du chiffre demandé, ou plutôt l'ayant vu — car on se souvient encore au Gouvernement de la scène très vive qui s'y est déroulée à cette occasion — pourquoi a-t-il fait voter cette somme? Quel moyen d'action si redoutable, M. Légasse a-t-il sur M. Jullien et pourquoi dès qu'il fronce ses sourcils olympiens, celui-ci file-t-il si doux en s'excusant?

Alors savez-vous, chers lecteurs, qui a payé les 35,000 frs. demandés et obtenus par M. Légasse en plus de l'ancienne subvention de 65,000 frs? Mais le pauvre diable, le commerçant. De nouvelles impositions, sont venues s'ajouter à toutes celles qui vous submergent: on a augmenté les droits sur les alcools et les tabacs les deux articles justement auxquels il devrait être défendu de toucher, les seuls articles

d'exportation. M. Jullien s'inquiète fort peu si les étrangers pourront venir nous acheter nos marchandises; M. Légasse y gagne 35,000 francs par an; cela suffit. S'il ne gagnait que cette somme encore!

L'entreprise du « Barachois » qui paraît vouloir devenir le trou où nos finances vont s'engloutir a déjà rapporté de gros bénéfices à M. Légasse et à lui seul. Nous oubliions, peut-être, les satisfactions que cette entreprise a apportées à M. Jullien, satisfactions d'amour propre, s'entend. Elle lui a permis d'aller palabrer au Canada ce qui, il est à peine besoin de le dire, n'a pas du tout avancé l'influence française là-bas. On est encore à se demander à quelle espèce appartient ce Gouverneur au parler si sonore et si creux. Nous oubliions aussi que la drague qui doit transformer le Barachois porte le nom de l'illustre Jullien. Défiez vous, Gouverneur, des noms qui flottent sur les vagues capricieuses, si le bateau symbolique qui représente Paris flotte et ne s'enfonce pas — *luctuat nec mergitur* — votre drague qui n'a rien de symbolique pourrait sombrer avec vous.

Mais revenons au travail effectué par cette fameuse drague: Un seul résultat est palpable.

On voit désormais une cale très bien dégagée, bien approfondie pour recevoir les bateaux de fort tonnage. On dirait que l'entreprise a pour but unique de mettre en valeur la cale de M. Légasse. Nous comprenons maintenant le départ de M. Chevalier qui a dû être écœuré de voir les travaux publics mis au service d'un particulier.

La population qui n'aime pas les grandes phrases qui juge sur des faits est parfaitement convaincue que pour M. Jullien la prospérité seule de la Maison

Légasse importe. Elle a gardé d'ailleurs le souvenir de la scène qui s'est passée au Gouvernement le 1<sup>er</sup> Janvier 1902. M. Légasse criait : « **Gouverneur, il faut qu'ils sachent les magistrats, les fonctionnaires qu'ils doivent marcher avec les corps élus; sinon vous me trouverez sur votre chemin.** »

Jullien dit humblement : **Amen.**

Pourquoi ne peut-il lever la tête, pourquoi est-il prisonnier? Pourquoi le reste-t-il, il sent ses fers pourtant; il sent le boulet qu'il traîne. Il se sait perdu ici. Ne lui a-t-on pas dit en plein Conseil d'administration : **Qu'avez vous fait pour la Colonie, quels services lui avez-vous rendus; votre long séjour à Paris à nos frais, que nous a-t-il rapporté?**

Et en effet, comment le crédit de M. Jullien s'est-il manifesté? ses efforts combinés ont juste réussi à donner un logement à M. Certonciny. Nous disons, **donner** par euphémisme; en réalité le logement a été escamoté. On a fait croire au Ministre que le rez-de-chaussée de l'Hôtel de l'Intérieur était occupé par les bureaux de la Justice, que le premier étage restait vide, qu'il pouvait alors être occupé par M. Certonciny. Dès l'arrivée de celui-ci on s'est empressé d'aménager la maison Norgeot pour la Justice; Cette maison il faut la rendre maintenant en l'état où elle a été prise. Coût: quatre à cinq mille francs. Mais M. Certonciny se prélasse dans un beau logement auquel il n'a pas droit, au milieu de meubles qui ne sont pas à lui; il est éclairé « à l'œil » et bien éclairé nous le certifions; il a un concierge « à l'œil » encore pour les commissions de Madame et le jardin de Monsieur.

Etonnez-vous après cela que le budget enfile toujours et qu'on ait à se demander où peuvent passer les 800,000



frances qu'il absorbe. Mais nous traiterons à part cette question sérieusement, nous montrerons les fissures hélas! si nombreuses par lesquelles s'écoule le plus clair de nos ressources.

Ce que nous voulions finir de démontrer aujourd'hui, c'est que Jullien n'a été que l'instrument de M. Légasse, qu'il a laissé mettre nos finances au pillage, qu'il ne jouit d'aucune considération. Ses talents d'administrateur sont nuls, les moindres de ses actes sont discutés; ses arrêtés s'écroulent dès qu'on les touche, qu'il s'agisse d'histoire de chasse ou d'histoire de chien; l'administration reçoit soufflet sur soufflet, et son prestige s'est évanoui. Le verbe de M. Jullien a pu faire illusion, quelques jours, sur la valeur de l'homme, à l'heure actuelle, Jullien est fini, complètement fini qu'il s'en aille.

Auguste Salomon, son associé commandité.

Si ces faits n'étaient encore présents à la mémoire de tous et prêts à être affirmés par les personnages qui y ont participé, on pourrait peut-être dire que c'est de l'invention et qu'il n'est pas possible qu'un homme ait autant d'audace, car ce n'est que de l'audace.

A la requête de M. Th. Clément, les tribunaux ont, bien entendu, annulé une dissolution prononcée dans de telles conditions et de même cette fameuse vente du Pro Patria, faite pour ainsi dire à M. Légasse lui-même par l'interposition d'un acheteur qui n'était, au su de tous, que son associé commandité.

Ce qui n'empêche que pendant cette usurpation de fonction, M. L. Légasse avait occasionné à la Société des dépenses irrégulières de toutes sortes, qu'il devait les supporter puisque dissolution et vente avaient été déclarées judiciairement nulles et non avenues.

Qui le croirait! c'est pour avoir osé demander des dommages intérêts au sujet du préjudice réel qui lui a été causé que M. Th. Clément s'est vu condamné par M. Ginzburger à 500 francs de dommages intérêts pour avoir introduit contre M. Louis Légasse une demande vexatoire.

Heureusement, le Conseil d'Appel a envisagé l'affaire à un tout autre point de vue que M. Ginzburger et qu'il a, dans un jugement motivé, annulé la condamnation invraisemblable du 1<sup>er</sup> juge, déclarant au contraire qu'il y avait lieu à des dommages intérêts envers M. Th. Clément pour le préjudice grave qui lui avait été causé.

On voit que de tous côtés la roue tourne et que la mauvaise guigne commence pour M. Louis Légasse. Il est temps que ses malheureuses victimes trouvent au moins un asile protecteur dans le sanctuaire de la justice et que l'équité ne soit plus un vain mot!

## M. LOUIS LÉGASSE ET L'EMPRUNT

Quand il y a de la lumière, il est difficile d'empêcher les gens de la percevoir. On peut leur donner des coups de

poing sur l'œil, ils rouvrent l'œil et finissent après les quelques moments d'un doute douloureux par voir la lumière. Les gros mots: **menteurs, bluffeurs, trompeurs** du premier placard de M. Légasse ont fait un peu l'impression de ces coups de poings. De très bons esprits ont eu un moment de doute mais un moment pas long certes . . . ,

On a couru à l'article **Déroute** de notre second numéro, pour avoir bien présents à l'esprit toutes les raisons nous ayant permis d'affirmer que nos adversaires avaient soutenu n'avoir jamais été partisans de l'emprunt que pour sortir de l'impasse où ils s'étaient fourrés. N'oubliions pas en effet que ja mais nous n'avons été dementis lorsque nous avons dit que le Maire avait le 12 octobre demandé au Gouverneur de convoquer le Conseil d'Administration pour faire voter l'emprunt. Pourquoi M. Légasse n'a-t-il pas parlé de cette lettre dans son placard. Elle avait pourtant une portée qu'il comprend. . . . .

La circulaire Daygrand si nette et si ferme aurait convaincu les incrédules s'il en était resté après nos explications si loyales.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que M. Légasse nous menace encore de son terrible emprunt. Ne nous dit-il pas en effet dans sa dernière circulaire du 25 Novembre:

« Que ce soit secours ou emprunt, il faudra bien que la Mère-Patrie nous vienne en aide, sans nouvelles charges et sans nouveaux impôts!!! »

Or notons que le 23 novembre, le Gouverneur communiquait aux membres du Conseil d'Administration la dépêche suivante envoyée par le Ministre.

### Colonies à Gouverneur,

*Il m'est impossible d'appuyer la demande de secours formulée dans votre lettre du 18 Octobre. La métropole a témoigné sa bienveillance à la Colonie en consentant en principe une avance de 300,000 francs, que les pouvoirs locaux n'ont pas acceptée malgré les conditions avantageuses.*

*Le Département ne peut pas aller plus loin.*

### Doumergue.

Cette dépêche prouve bien que jamais le ministre n'avait promis que la Métropole paierait les annuités de l'emprunt.

Par cette dépêche, la Métropole signifie en outre qu'il faut abandonner l'idée de **secours**. Déjà en mai 1903, la Métropole a refusé l'emprunt sous conditions de diminution de dépenses, c'est-à-dire à l'emprunt sans nouveaux impôts.

Quelle est donc la combinaison de M. Légasse? Il n'y en a qu'une et M. Légasse ne peut avoir que celle-là. M. Légasse est bien décidé à faire voter un emprunt Et pourquoi, mon Dieu? Alors que toute

## AFFAIRE PRO PATRIA

Tout dernièrement, le Conseil d'Appel vient d'annuler un jugement de M. Ginzburger condamnant M. Th. Clément à 500 francs d'amende pour s'être permis d'introduire une action vexatoire contre M. Louis Légasse.

La cause vexatoire, il faut la connaître pour pouvoir apprécier les faits étranges de cette condamnation.

On sait, ce n'est et ce n'était un mystère pour personne, pas même pour M. Jullien, que la maison Légasse convoitait depuis longtemps, la possession et la direction du Pro Patria, qui manquait à son exploitation de monopolisation.

On se rappelle que pour parvenir à ses fins, M. Louis Légasse, par des moyens à lui, avait réussi à faire nommer un Conseil d'administration à sa dévolution.

On se souvient encore que la majorité de ce Conseil d'administration avait, sur sa proposition, décreté la dissolution de la Société, la mise à la porte de M. Th. Clément comme gérant, et finalement la vente du Pro Patria.

La conséquence pratique de toutes ces décisions hâtives fut de voir M. Légasse s'installer à la gérance au lieu et place de M. Th. Clément et comme tel de vendre le Pro Patria 82,000 francs à M.

la population désire qu'on marche avec les ressources que l'on a, pourquoi vouloir quand même plus d'argent encore.

Donc, amis lecteurs sachez bien que si l'on ne recommence pas de suite la reconstruction de votre Eglise si l'on n'organise pas ces travaux où tous ceux qui n'ont pas d'ouvrage pourrait être employés, c'est que l'on ne veut pas se soumettre au vœu de la population, c'est que l'on veut avoir d'autre argent pour faire plus grand et plus beau que vous mêmes ne le désirez.

Et sachez, amis lecteurs, que si M. Légasse n'essaie pas d'avoir maintenant cet argent qui serait l'**emprunt**, le terrible emprunt, dont vous ne voulez pas, c'est qu'aujourd'hui il sent bien qu'il n'est pas de taille à enlever le morceau. M. Légasse espère réussir le 27 Décembre. Si son espoir se réalisait, il sortirait plus fort de cette lutte et il réaliserait l'emprunt. Mais son espoir est vain, heureusement.

On a déjà bien des raisons de ne pas voter pour M. Légasse, on votera surtout contre lui pour dire que l'on vote contre l'emprunt et pour dire que l'on veut la reconstruction immédiate de l'Eglise avec les fonds disponibles.

### Ce que vaut et ce que prouve l'injure :

C'est chose convenue depuis longtemps: tout chacun de nous, dans l'appréciation intime de son soi, est plus que satisfait de la tournure de son esprit pour une raison bien simple, que, en bonne justice, on ne peut être juge et partie de la possession imaginaire d'un avantage que l'on a, ou que l'on n'a pas: s'il en était ainsi, il y aurait trop de partialité à s'attribuer cette supériorité s. g. d. g.

Malgré les grandes découvertes de la science qui veut tout approfondir et tout comparer, on est encore à se demander comment apprécier, comment tabler sur la valeur intellectuelle de chacun par titre de comparaison?

Il y a là, une proportion métaphysique de matières entre elles qui échappe au génie de nos plus grands savants, lesquels sont obligés de reconnaître chaque jour que l'idiotisme et la folie sont également causés par le trop et le trop peu d'esprit: faut pas s'en prévaloir.

Il est donc aussi imprudent que prétentieux de la part d'un intellect quelconque, incertain déjà de sa propre va-

leur intellectuelle, de se permettre d'apprécier celle de son semblable, surtout celle de son adversaire que, par irascibilité, on est toujours porté à dénigrer pour se faire valoir et s'attribuer, à son détriment, une plus value douteuse, ou tout au moins discutable par suite des circonstances.

C'est là le cas de M. L. Légasse quand il s'est permis d'injurier son ami de la veille M. Daygrand, le qualifiant d'une manière si gratuite d'imbécile en pure perte d'appréciation. M. Légasse peut avoir des bascules plus ou moins justes pour peser le sel et la morue, soit qu'il vende soit qu'il achète, mais il n'en a certes pas à sa disposition pour apprécier, même approximativement, ce que peut valoir l'intellect de ses adversaires et de tous ses semblables qu'il traite à ce point de vue du haut de sa Grandeur.

Bien au contraire, ses injures à l'adresse de M. Daygrand prouvent son manque de distinction et son insuffisance; car s'il est agréable d'assister à une discussion loyale et courtoise, autant il est désagréable d'être témoin d'un débordement d'injures, qui dénotent un oubli des convenances que l'on se doit entre gens comme il faut.

Non seulement, il y a manque en quelque sorte d'éducation à injurier ses semblables, mais cela prouve trop clairement que l'on est en situation d'infériorité, que l'esprit de repartie manque au besoin, que son auteur ne peut se relever ou se maintenir à l'aide d'une réplique prompte et mordante répondant du tac au tac aux arguments serrés de son adversaire.

En injuriant M. Daygrand, voilà ce que M. Louis Légasse a démontré à tout le monde, et aussi qu'il ne se possérait plus, qu'il n'avait pas assez de sang-froid pour peser ses expressions et répondre sur le même ton poli et courtois, grâce auquel on dit tout ce que l'on veut.

En somme, au cours d'une discussion, les injures ne prouvent qu'une chose, c'est que leur auteur est à bout d'argumentation et d'arguments, et qu'il veut quand même par tempérament reduire son adversaire au silence en l'injurant.

Que M. Louis Légasse se le tienne pour bien dit: l'injure qu'il emploie et surtout qu'il fait employer par un certain courtier au cours de cette campagne électorale, tournera à sa confusion et à sa honte. Il s'en rendrait compte comme

nous s'il pouvait entendre les appréciations de sa récente conduite, que l'on qualifie de méchanceté noire à l'égard d'un de ses amis de la veille, sans plus se soucier des liens de l'amitié que des services rendus.



### Ni Dupe - Ni Complice.

Tel est le mot d'ordre, la nouvelle maxime que M. Jullien, en guise de réforme, voudrait introduire dans son entourage d'abord, dans son administration ensuite: ni dupe ni complice.

Cet aveu in extremis comporte bien des enseignements, et prouve à tous que nous avons frappé juste quand nous avons dénoncé au public les turpitudes de M. Jullien.

Son repentir apparent ne nous touche guère, car nous ne prenons sa nouvelle formule expiatoire que comme un besoin de se blanchir de tous ses écarts administratifs.

Pour croire à la nouvelle maxime, «ni dupe ni complice», il ne faudrait pas connaître la versatilité de M. Jullien qui, avec son défaut de loquacité, se figure faire de la bonne diplomatie en s'orientant à tous les vents. A la fois mauvaise manœuvre, mauvais pilote, sans la moindre aptitude administrative, ne possédant même pas la considération de ses administrés par y avoir manqué en les considérant comme des quantités négligeables.

Comme fait le sage avant de parler, M. Jullien devrait tourner sa langue sept fois dans sa bouche, de manière à donner le temps aux pensées, puis aux idées d'éclorer avant de lâcher l'écluse de son moulin à paroles.

M. Jullien va peut-être trouver notre conseil importun, il a cependant pour principe et pour logique que les idées doivent se former nettes de la pensée ou de la réflexion avant d'être traduites par la parole, autrement ce serait renverser les rôles de l'éclosion, car on pense lentement, les idées jaillissent comme l'électricité et la parole les traduit par les mots d'un langage convenu; comme aussi il y a des discours qui ne traduisent rien et qui pour cela sont qualifiés de parler pour ne rien dire.

Comme dit son ami M. Louis Légasse: «je le laisse à son plaisir de parler, c'est un besoin naturel chez lui de pérorer pour ne rien dire; et, une fois obligé de s'arrêter à bout d'haleine, j'en profite pour lui signifier nettement que c'est comme cela et que ce sera comme cela.

Et voilà comment M. Jullien a été

dupe et complice, comment il l'est encore et le sera demain, malgré sa nouvelle maxime « Ni dupe ni complice. »



## Chronique Electorale

La période électorale est ouverte depuis plusieurs jours et nous n'entendions point annoncer que M. Légasse, délégué sortant dût rendre compte de son mandat. Hier seulement on nous a communiqué la lettre suivante adressée à M. Delmont par M. Légasse.

St-Pierre le 1<sup>er</sup> Décembre 1903.

Monsieur Delmont,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je me présenterai sans peur et sans reproche, sans inquiétude comme sans frayeur, la conscience bien tranquille devant mes électeurs de la colonie et en présence de mes adversaires politiques.

A St-Pierre (Hôtel Joinville), le 23 Décembre prochain, à 8 heures du soir (conférence contradictoire).

A Miquelon, le 25 Décembre à 8 heures du soir (conférence contradictoire).

A l'Ile aux Chiens, le 26 Décembre à 8 heures du soir (conférence contradictoire).

Le Pro Patria partira pour Miquelon, le 25 à une heure qui vous sera ultérieurement désignée. Il vous y sera réservé bon accueil, bon gîte, bonne table et tout ce reste si vous désirez prendre passage à bord.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

Signé : L. LÉGASSE.

M. Delmont y a répondu par la lettre suivante.

St-Pierre, le 3 Décembre 1903.

Monsieur Louis Légasse,

J'ai communiqué hier à mon comité la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1<sup>er</sup> Décembre. Mon comité et moi vous remercions des offres vraiment trop aimables qu'elle contient.

Le plan de la campagne électorale avait été déjà délibéré et arrêté par nous, nous ne le pouvons modifier. J'assisterai aux conférences auxquelles vous m'avez convoqué. Je vous avisera de la date des réunions publiques que nous organiserons et je suis assuré que les électeurs de notre colonie si intelligents, si éclairés et si pleins de bon sens sauront malgré les

passions que soulève la lutte électorale engagée, donner à tous les orateurs une égale attention, se réservant après les avoir écoutés de les approuver ou de les désapprouver.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : A. DELMONT.

Notons d'abord le ton de courtoisie des deux adversaires et soyons certains que la lutte, pour vive qu'elle doive être, n'en sera pas moins de la plus grande correction.

Il résulte de ces deux lettres que M. Légasse après réflexion a décidé de faire sa campagne électorale en trois jours du 23 au 26 Décembre.

Trois jours, ce n'est pas long pour un délégué qui a à rendre compte de deux mandats, qui a à se disculper des accusations très graves que tous énoncent contre lui. qui ont été formulées ici même et que M. L. Légasse connaît. Car il ne peut ignorer que tous ici l'accusent, lui M. Légasse d'avoir tiré parti de sa situation politique pour le plus grand avantage de ses affaires commerciales, et qui très haut, beaucoup de gens disent nettement que le délégué sortant ne doit pas être réélu parce qu'il a fait ses affaires, il n'a rien fait ni rien tenté de faire pour le pays.

Eh bien ! trois jours pour liquider le passé et pour livrer à la discussion publique le programme de son prochain mandat, c'est bien peu. Les électeurs n'en seront pas surpris puisqu'ils savent que M. Légasse pense qu'on est obligé de voter pour lui du moment qu'il se présente.

Le 27 Décembre, les électeurs de la colonie signifieront à M. Légasse qu'il est passé le temps où n'ayant pas d'adversaire il n'avait qu'à se présenter pour triompher.

### J'Y TIENDRAI LA MAIN !

Telle est la fin comminatoire, menaçante pour mieux dire, de la communication électorale que M. le Gouverneur Jullien adresse, par le Journal officiel, à tous ses fonctionnaires pour les engager à observer la neutralité la plus absolue au cours des prochaines élections.

A lire ces quelques lignes qui signifient : ne craignez rien tout se passera légalement et loyalement, j'y tiendrai la main, on pourrait peut-être se laisser prendre à la forme, si on ne connaissait de vieille date ce que vaut l'impartialité de M. Jullien à l'endroit de son favori.

Cette mise en scène est encore une fumisterie, tout au plus bonne à être jetée en pâture à quelques badauds par trop crédules sur ce que vaut le langage officiel.

Voulez-vous une preuve de plus de la partialité de M. Jullien ?

La voilà : c'est lui qui, comme Gouverneur, a insisté télégraphiquement auprès du Ministre pour que les élections aient lieu fin de l'année, de manière à écarter quarante ou cinquante électeurs influents obligés de partir pour France avant cette date.

Voilà en deux mots ce que vaut l'impartialité électorale de M. le gouverneur Jullien, qui, s'il osait, imposerait à ses fonctionnaires la candidature officielle si chère à son cœur. Nous n'en voulons d'autre preuve que sa présence insolite et loquace dans une réunion nuptiale récente, où il s'est prêté de bonne grâce à ce que l'on fasse de la propagande électorale sous une forme toastive et autre, et avec l'appui de sa connivence décorative.

## ANNONCES & AVIS

### MAISON A LOUER

Rue du Barachois

COMPRENANT 5 APPARTEMENTS

CAVE & GRENIER

S'adresser à M. Edouard Girardin.

### A VENDRE

OCCASION EXCEPTIONNELLE

UN SUPERBE CHEVAL

de travail

VOITURE & CABRIOLET

VOITURE D'ENFANT

Pommes de Terre

S'adresser au Bureau du Journal.

Le Directeur Gérant, J. B. Girardin

St-Pierre Miquelon. — Imp. Coopérative